

Organisation de la section

- 1) L'objet de la section est la pratique des danses Bachata et Kizomba (BK) dans le cadre de séances régulières, éventuellement animés par les danseurs aguerris du groupe, qui se tiennent dans le pôle social de la DTI le vendredi de 13h00 à 14h00.
- 2) L'adhésion à la section BK est ouverte à toutes les catégories de membres de l'ASPIC - et à leurs ayants droits.
- 3) Aucune participation financière n'est requise

Assurance et sécurité

- 1) Les membres de la section sont informés qu'aucune assurance couvrant la pratique de la danse dans le cadre de la section n'est souscrite par l'ASPIC. L'association n'assure ses adhérents qu'en responsabilité civile. **Il est de leur responsabilité de vérifier si les risques encourus par de la pratique de cette activité spécifique sont (ou devraient être) couverts par leurs assurances personnelles.**
- 2) Pour ce qui concerne la sécurité individuelle et collective, chacun des membres de la section devra tenir compte et appliquer les conseils et les remarques formulées par l'animateur de la séance.

Pôle social METEO France/DSNA-DTI:

- 1) Comme l'ensemble des locaux de la DTI, le pôle social est un lieu non-fumeur
- 2) Les badges donnés par la section pour accéder au cours (le cas échéant) doivent être restitués au responsable de section impérativement en cas d'arrêt de l'activité BK.
- 3) Les vestiaires et les locaux du pôle social doivent être laissés propres et les lumières éteintes
- 4) Pour un meilleur fonctionnement, tout danseur, danseuse ayant constaté un problème devra le porter à la connaissance des responsables de la section.

Divers

- 1) Les responsables de la section BK peuvent être contactées par courriel : voir la rubrique « liste des animateurs »
- 2) Tout membre qui ne respecterait pas ces règles peut être radié de la section voire de l'ASPIC.